



Imputation de charges au locataires

Par **TLRIDER**, le **17/03/2010** à **18:05**

Bonjour,

Je suis locataire dans une résidence mélangeant les propriétaires et locataires.

Nous avons eu un problème de pompe de relavage bouchée par différents produits (qui soit dit en passant n'auraient pas dues y être). Cependant, comme d'habitude, personne n'est responsable. Mon proprétaire compte retenir sur ma caution 100€ à cause de cet incident. Il l'a d'ailleurs fait au locataire partis cette semaine.

a t'il le droit de faire cela?

Je précise que nul par sur le contrat de location, ni verbalement, aucun locataire n'a été informé qu'il y avait une pompe de relavage et qu'il fallait prendre certaine précaution.

Merci